

Image not found or type unknown



Que couvre une pension alimentaire

Par **lilou**, le **08/01/2009** à **19:28**

Je suis divorcée depuis maintenant un peu plus de 4 ans mn ex mari me verse 115 euros/enfant (nous avons 4 enfants). Aujourd'hui, deux de nos enfants rencontre des difficultés scolaire qu demande l'intervention de psychologue spéciale qui malheureusement ne sont pas couvert pas la sécu. L'ensemble des frais se monte a environ 500 euros. Je lui demande une aide financiere et je me heurte a sa nouvelle femme qui veut faire revoir la pension alimentaire a la baisse. Suis-je ne droit de lui demander une aide supplémentaire ou la pension couvre t-elle tous?

Par **hermione**, le **25/01/2011** à **08:33**

C est faux, les pédopsys sont pris en charge par la sécu.
nous avons le cas avec la fille de mon mari.

Par **Marion2**, le **25/01/2011** à **10:18**

Il est inutile de faire ressorti des messages datant de 2 ans...

Pour info, je vous signale que lilou ne parle pas de pédopsys, mais de psychologues, qui eux ne sont pas du tout remboursés par la SS.

Par **corima**, le **25/01/2011** à **12:07**

Hermione, ce message date de 2 ans, mon avis c'est qu'elle n'a plus besoin d'avis aujourd'hui.

Merci de ne pas remonter des messages si anciens qui viennent perturber le fil du forum